

AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENTS 01-274-57 et 01-274-58

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274-57) (dossier 1221066011)
- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274-58) (dossier 1239570002)

Ces règlements n'ont fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, ont reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert des certificats de conformité délivrés respectivement les 5 et 9 mai 2023.

Ces règlements sont entrés en vigueur respectivement les 5 et 9 mai 2023 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 16 mai 2023

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert